

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
de Saint-Herménégilde**

**M**  
**S**  
no de résolution  
ou annotation

Province de Québec

**Municipalité de Saint-Herménégilde**

Procès-verbal de la session régulière du conseil municipal de Saint-Herménégilde, tenue au Centre communautaire, au 776, rue Principale, le 3 avril 2017, à 19h00, présidé par le Maire, Gérard Duteau, à laquelle assistaient les conseillers:

M. Réal Crête	M. Mario St-Pierre
M.	M. Robin Cotnoir (départ à 21h54)
Mme Sylvie Fauteux	Mme

Et la secrétaire-trésorière Marie-Soleil Beaulieu.

Madame la conseillère Jeanne Dubois et monsieur le conseiller Sébastien Desgagnés sont absents.

**2017-04-03-01: MODIFICATIONS À L'ORDRE DU JOUR**

Aucune modification.

**2017-04-03-02: ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario St-Pierre et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suggéré par la secrétaire-trésorière en incluant les modifications.

1. Moment de recueillement
2. Modification de l'ordre du jour
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Période de questions
5. Adoption des minutes du 6 mars 2017
6. Adoption des minutes du 28 mars 2017
7. Lecture et approbation des comptes
  - Liste des comptes fournisseurs
  - Rémunérations, prélèvements et autres
8. Rapports : Maire et inspecteurs en bâtiment et en environnement et voirie
9. Résolution
  - Adoption Règlement 270 modifiant le règlement de zonage no 237
  - Adoption Règlement 271 modifiant le règlement sur les permis et certificat 240
  - Adoption Règlement 273 modifiant le règlement de zonage no 237-14
  - Acceptation soumission – Refinancement d'emprunt
  - Appel d'offre Asphalte
  - Appel d'offre Camion de style «Pick-up»
  - TECQ Programmation révisée
  - Adhésion au conseil sport loisirs 2017-2018
  - Appui demande CPTAQ- Course de bazous
  - Rénovation cabane des loisirs
  - Appui demande d'assouplissement pour l'hébergement en zone agricole
  - Appui Campagne Sauvons postes Canada
  - Proclamation Avril mois de la Jonquille
  - Proclamation de la semaine nationale de la santé mentale
  - Radiation des comptes de taxes non payés de l'année 2014
  - Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal – Demande de subvention 2017-2018
  - Formation Élections
  - Club Joyeux de Saint-Herménégilde – Aide financière
10. Usine d'épuration
11. Aqueduc
12. États financiers mensuels
13. Dépôt du rapport financier 2016 de la Firme Raymond Chabot Grant Thornton
14. Dépôt du rapport de correspondance
15. Régie incendie
16. Régie des déchets solides
  - Dépôt des États financiers 2016

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
de Saint-Herménégilde**

**M**  
**S**

no de résolution  
ou annotation

17. Loisirs
18. Trois Villages
19. Famille et culture
20. Journal
21. Divers
  - Date des prochaines réunions de travail :
    - mardi le 25 avril
  - Prochaine assemblée ordinaire : lundi le 1<sup>er</sup> mai à 19h
  - Distribution d'arbres : samedi le 20 mai de 9h à 12h au garage municipal
  - CCIRC : Gala Excellence 2017
  - Collège Rivier : Souper Homard
22. Période de questions
23. Varia
24. Levée

Adopté.

**2017-04-03-03: PÉRIODE DE QUESTIONS**

Un citoyen soulève plusieurs questionnements quant à la gestion de l'usine d'épuration, notamment quant à savoir s'il y a des problématiques ou si le système fonctionne bien, concernant le nombre et le coût des échantillons prélevés, le suivi fait par la firme spécialisée, le coût des assurances et des vidanges de fosses, de même que la plantation d'arbres près de l'usine.

L'usine d'épuration des eaux usées ne connaît pas de nouvelle problématique. La municipalité tente toujours de réduire l'émission de phosphore sans devoir faire d'investissements majeurs. La firme Aquatech est mandatée pour faire le suivi de l'usine afin de limiter les coûts si nous devons engager une ressource à temps plein qui serait formée à cet effet. Dans leur mandat, l'ensemble des coûts d'échantillonnage sont prévus. Actuellement, les normes de MDDELCC nous obligent à faire un prélèvement à l'entrée et un à la sortie à chaque semaine. Quant aux coûts d'opération de 2014 soulevés par le citoyen, la municipalité devra faire des vérifications avant de répondre au citoyen. Toutefois, il est précisé que le montant d'assurance de 14 000\$ est le montant pour l'ensemble des assurances de la municipalité et donc que seulement une faible partie est considérée dans les dépenses de l'usine d'épuration. Il est également mentionné que la vidange des fosses se fera, au même titre que pour les autres résidents de la municipalité, au deux ans pour les résidents permanents et au 4 ans pour les résidents saisonniers.

Quant à l'ajout de nouvelles résidences sur le réseau, la municipalité doit évaluer la faisabilité de ces ajouts. La municipalité discutera directement avec les propriétaires de ces terrains.

Finalement, la municipalité regardera la possibilité de planter des arbres sur le terrain à côté de l'usine d'épuration et le regard entreposé sur le terrain sera déplacé.

**2017-04-03-04: ADOPTION DES MINUTES DE LA SESSION ORDINAIRE DU 6 mars 2017**

Il est proposé par madame la conseillère Sylvie Fauteux et résolu à l'unanimité que les minutes de la session ordinaire du 6 mars 2017 soient adoptées telles que rédigées.

Adopté.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
de Saint-Herménégilde

**M**  
**S**  
no de résolution  
ou annotation

**2017-04-03-05: ADOPTION DES MINUTES DE LA SESSION EXTRAORDINAIRE DU 28 MARS 2017**

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario St-Pierre et résolu à l'unanimité que les minutes de la session extraordinaire du 28 mars 2017 soient adoptées telles que rédigées.

Adopté.

**2017-04-03-06: LECTURE ET APPROBATION DES COMPTES**

Il est proposé monsieur le conseiller Robin Cotnoir et résolu à l'unanimité que les comptes à payer présentés par la secrétaire-trésorière dont un certificat de disponibilité a été émis pour que les dépenses encourues soient payés. Chèques 5816 à 5852 inclusivement.

Les membres du conseil reçoivent le rapport des comptes à payer (38 358.38\$), la liste des prélèvements (mars 2017) et le rapport de salaires versés (mars 2017) en date du 31 mars 2017.

Certains postes enregistrent des dépassements par rapport au budget qui seront financés à même le surplus général du présent exercice tel que décrit dans les rapports financiers remis à tous les conseillers.

Adopté.

**2017-04-03-07: RAPPORT DU MAIRE ET INSPECTEURS**

Le maire fait un suivi concernant les dernières discussions de Forêt Hereford concernant le dossier de la ligne d'Hydro-Québec. Une copie du communiqué de presse de Forêt Hereford du 3 avril 2017 est disponible dans le registre des communications.

Le projet d'aménagement de la plage a été souligné lors de la Soirée Hommage de la MRC le 29 mars 2017 au cours de laquelle monsieur le maire a reçu le certificat au nom de la municipalité.

**2017-04-03-08 : ADOPTION RÈGLEMENT #270 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 237-14 AFIN DE MODIFIER LES DISPOSITIONS SUR LES CHAMPS DE COURSE DE VÉHICULES MOTORISÉS, LES USAGES TEMPORAIRES ET SUR LES ACTIVITÉS RÉCRÉATIVES CONTRAIGNANTES À L'INTÉRIEUR DU PÉRIMÈTRE URBAIN**

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité de Saint-Herménégilde juge à propos de modifier son règlement de zonage numéro 237-14 afin de modifier les dispositions sur les champs de course de véhicules motorisés, les usages temporaires et sur les activités récréatives contraignantes à l'intérieur du périmètre urbain;

ATTENDU QU'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), la municipalité peut modifier son règlement de zonage ;

ATTENDU QU'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), article 124, le processus de modification réglementaire doit débuter par l'adoption d'un projet de règlement modificateur ;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à la séance du 9 janvier 2017 ;

ATTENDU QU'un projet de règlement a été présenté à la séance du conseil du 6

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
de Saint-Herménégilde

**M**  
**S**  
no de résolution  
ou annotation

février 2017 par le membre qui a donné l'avis de motion ;

ATTENDU QU'un second projet de règlement a été présenté à la séance du conseil du 6 mars 2016 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Mario St-Pierre et résolu

- D'approuver et d'adopter le règlement «Règlement numéro 270 modifiant le règlement zonage numéro 237-14 afin de modifier les dispositions sur les champs de course de véhicules motorisés, les usages temporaires et sur les activités récréatives contraignantes à l'intérieur du périmètre urbain», tel que présenté.

Adopté.

**2017-04-03-09 : ADOPTION RÈGLEMENT #271 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS NUMÉRO 240 AFIN D'AJOUTER UN CERTIFICAT POUR CERTAINS USAGES TEMPORAIRES**

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la municipalité de Saint-Herménégilde juge à propos de modifier son règlement sur les permis et certificats numéro 240 afin d'ajouter un certificat pour certains usages temporaires ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), le conseil de la municipalité peut modifier son règlement sur les permis et certificats ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné à la séance du 9 janvier 2017 ;

CONSIDÉRANT QU'un projet de règlement a été présenté à la séance du conseil du 9 janvier 2017 par le membre qui a donné l'avis de motion;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Réal Crête et résolu

- D'approuver et d'adopter le règlement «Règlement numéro 271 modifiant le règlement sur les permis et certificats numéro 240 afin d'ajouter un certificat pour certains usages temporaires», tel que présenté.

Adopté.

**2017-04-03-10 : ADOPTION RÈGLEMENT NUMÉRO 273 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 237-14 AFIN DE PERMETTRE CERTAINS USAGES PARTICULIERS À LA MUNICIPALITÉ SUR SES PROPRIÉTÉS**

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité de Saint-Herménégilde juge à propos de modifier son règlement de zonage numéro 237-14 afin de permettre certains usages particuliers à la Municipalité sur ses propriétés;

ATTENDU QU'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), la municipalité peut modifier son règlement de zonage ;

ATTENDU QU'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), article 124, le processus de modification réglementaire doit débiter par l'adoption d'un projet de règlement modificateur ;

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
de Saint-Herménégilde**

**M** \_\_\_\_\_  
**S**  
no de résolution  
ou annotation

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à la séance du 6 février 2017 ;

ATTENDU QU'un projet de règlement a été présenté à la séance du 6 février 2017 par le membre qui a donné l'avis de motion;

ATTENDU QU'un second projet de règlement a été présenté à la séance du 6 mars 2017;

ATTENDU QUE le projet de règlement a dû être modifié puisqu'il autorisait l'entreposage comme usage principal en zone agricole protégée, ce qui n'est pas conforme au SAR (schéma d'aménagement révisé) de la MRC de Coaticook ;

ATTENDU QUE ce règlement modifié est plus sévère que le projet de règlement ;

ATTENDU QU'aucun citoyen ne s'est présenté à la consultation publique et qu'aucune signature pour ouverture de registre n'a été déposée ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Mario St-Pierre et résolu à l'unanimité d'adopter le présent règlement et décrète ce qui suit :

**Article 1**

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

**Article 2**

Le présent règlement porte le numéro 273 et s'intitule « *Règlement modifiant le règlement de zonage afin de permettre certains usages particuliers à la Municipalité sur ses propriétés* ».

**Article 3**

Le règlement de zonage modifie l'article 17.1, qui concerne les dispositions générales sur l'entreposage et l'étalage extérieur :

***17.1 Dispositions générales***

« *Sous réserve des dispositions du présent chapitre, un bâtiment principal doit être présent pour qu'un entreposage extérieur en usage secondaire soit autorisé sur un terrain. Toutefois, l'entreposage extérieur comme usage principal est autorisé sans la présence d'un bâtiment principal dans les zones identifiées à cette fin à la grille des spécifications. »*

Cet article est remplacé par l'article suivant :

***17.1 Dispositions générales***

- « *Sous réserve des dispositions du présent chapitre, un bâtiment principal doit être présent pour qu'un entreposage extérieur en usage secondaire soit autorisé sur un terrain. Toutefois, l'entreposage extérieur est autorisé comme usage principal dans les situations suivantes :*
- *dans les zones identifiées à cette fin à la grille des spécifications*
- *dans toutes les zones du territoire situées hors de la zone agricole protégée lorsqu'à des fins publiques. Si l'entreposage à des fins publiques se fait en cours avant ou latérale secondaire, une haie, un écran tampon ou une clôture devra camoufler l'entreposage de la voie publique. »*

**Article 4**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Adopté.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
de Saint-Herménégilde

**M** \_\_\_\_\_  
**S**  
no de résolution  
ou annotation

**2017-04-03-11 : ACCEPTATION DU BILLET DE LA FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE POUR LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT NO 123 (RENOUVELLEMENT)**

ATTENDU QUE la municipalité avait, le 10 avril 2017, un montant de 74 300\$ à renouveler pour une période de 5 ans en vertu du règlement numéro 123;

ATTENDU QU'un montant total de 13 000\$ a été payé comptant, laissant un solde net de 61 300\$;

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt numéro 123, la Municipalité de Saint-Herménégilde souhaite emprunter par billet un montant total de 61 300 \$;

ATTENDU QUE la municipalité a demandé, à cet égard, des soumissions pour le refinancement de ce montant;

ATTENDU QU'à la suite de cette demande, la municipalité a reçu des soumissions de la Financière Banque Nationale et de Desjardins;

CONSIDÉRANT QUE l'offre provenant de La Financière Banque Nationale s'est avérée la plus avantageuse;

Il est proposé par madame la conseillère Sylvie Fauteux et résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Herménégilde accepte l'offre qui lui est faite de La Financière Banque Nationale pour son emprunt du 10 avril 2017 au montant de 61 300\$ par billet en vertu du règlement numéro 123, au prix de 98,003% de sa valeur, échéant en série cinq (5) ans comme suit :

<b>11 400 \$</b>	<b>2,1 %</b>	<b>10 avril 2018</b>
<b>11 800 \$</b>	<b>2,3 %</b>	<b>10 avril 2019</b>
<b>12 200 \$</b>	<b>2,6 %</b>	<b>10 avril 2020</b>
<b>12 700 \$</b>	<b>2,8 %</b>	<b>10 avril 2021</b>
<b>13 200 \$</b>	<b>3,0 %</b>	<b>10 avril 2022</b>

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire préautorisé à celui-ci.

Le Maire et la Directrice générale sont autorisés à signer les certificats.

Adopté.

**2017-04-03-12: APPEL D'OFFRE ASPHALTAGE – ROUTE 251**

Il est proposé par madame la conseillère Sylvie Fauteux et résolu à l'unanimité;

QUE la municipalité de Saint-Herménégilde procède à un appel d'offres public pour **la pose d'un revêtement bitumineux SUR LA ROUTE 251** tel que décrit dans le cahier de charges en date du 4 avril 2017.

Que les travaux consistent à :

- Préparer la forme du chemin
- Fournir, transporter, épandre, compacter et poser avec les camions l'enrobé bitumineux ainsi que le liant d'accrochage ;

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
de Saint-Herménégilde**

**M**  
**S**  
no de résolution  
ou annotation

- Fournir, transporter et épandre le gravier MG 20b pour les accotements ;
- Fournir une signalisation adéquate à l'aide de signaleurs pendant la durée des travaux.

Le prix unitaire soumissionné devra tenir compte de tous ces travaux.

Que les travaux débuteront le plus tôt possible après la signification du soumissionnaire retenu. Le tout étant sujet à la rapidité avec laquelle le propriétaire obtiendra les différentes approbations nécessaires. Les travaux doivent être complètement terminés le **25 août 2017**. Le soumissionnaire retenu doit coordonner le transport des matériaux avec le propriétaire.

Que les soumissions seront reçues à l'adresse de la municipalité jusqu'à **11h30**, le **25 avril 2017** pour être ouvertes publiquement à ce moment.

Que la municipalité ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions qui auront été reçues, ni à encourir aucune obligation, ni aucun frais d'aucune sorte envers les soumissionnaires. Il se réserve le droit d'accorder le contrat en totalité ou en partie s'il le juge à propos.

Adopté.

**2017-04-03-13 : APPEL D'OFFRE CAMION DE STYLE PICK-UP**

Il est proposé par monsieur le conseiller Robin Cotnoir et résolu ;

QUE la municipalité de Saint-Herménégilde procède à un appel d'offres sur invitation public pour **l'achat d'un camion neuf de type «pick-up» de marque Ford F150, Dodge Ram 1500 ou équivalent** tel que décrit dans le cahier de charges en date du 4 avril 2017.

Que les soumissions seront reçues à l'adresse de la municipalité jusqu'à **11h45**, le **25 avril 2017** pour être ouvertes publiquement à ce moment.

Que la municipalité ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions qui auront été reçues, ni à encourir aucune obligation, ni aucun frais d'aucune sorte envers les soumissionnaires. Il se réserve le droit d'accorder le contrat en totalité ou en partie s'il le juge à propos.

Adopté.

**2017-04-03-14 : TECQ 2014-2018 – PROGRAMMATION DE TRAVAUX RÉVISÉE**

ATTENDU QUE :

- La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;
- La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Mario St-Pierre et résolu à l'unanimité que:

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
de Saint-Herménégilde**

**M** \_\_\_\_\_  
**S**  
no de résolution  
ou annotation

- la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- la municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
- la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire
- la municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;
- la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.
- la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

Adopté.

**2017-04-03-15: ADHÉSION AU CONSEIL SPORT LOISIR DE L'ESTRIE  
2017-2018**

Il est proposé par monsieur le conseiller Réal Crête et résolu à l'unanimité ;

D'adhérer au Conseil Sport Loisir de l'Estrie au montant de 70.00\$. La municipalité sera représentée par monsieur le conseiller Réal Crête et madame la conseillère Jeanne Dubois.

Adopté.

**2017-04-03-16 : DEMANDE D'APPUI À UNE DEMANDE D'AUTORISATION À  
LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE POUR  
DES FINS AUTRES QUE L'AGRICULTURE : ÉVÉNEMENT COURSE DE  
BAZOUS 2017**

CONSIDÉRANT la présente demande du propriétaire du lot 5 486 585, Monsieur Michel Gagnon, pour une autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec(CPTAQ) a été déposée en date du 3 février 2017 à la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE l'événement de course de bazous sur le terrain de Monsieur Michel Gagnon est ponctuel et aura lieu le 1<sup>er</sup> et 2 juillet 2017 ;

CONSIDÉRANT QUE l'aménagement de la surface ne sera pas solide, et qu'aucune construction permanente ne sera érigée;

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
de Saint-Herménégilde**

**M** \_\_\_\_\_  
**S**  
no de résolution  
ou annotation

CONSIDÉRANT QUE cette activité aura lieu sur une propriété privée;

CONSIDÉRANT QU'il y a absence de contraintes ou effets en matière d'environnement particulièrement pour les établissements de production animale voisine;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a pas d'effet sur la constitution de propriétés foncières actuellement en agriculture;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a pas possibilité d'espaces appropriés disponibles afin de satisfaire la demande actuelle ailleurs dans le territoire de la municipalité et hors de la zone agricole;

CONSIDÉRANT QUE l'organisateur de l'événement devra obtenir un permis conformément au règlement numéro 271 modifiant le règlement sur les permis et certificats numéro 240 de la municipalité pour la tenue de l'activité et se soumettre aux dispositions particulières qui lui seront alors exigées;

CONSIDÉRANT QUE le projet d'utilisation d'un lot pour la tenue d'un événement ponctuel de course de bazous est conforme au règlement numéro 270 modifiant le règlement de zonage 237-14 de la municipalité;

Il est proposé par madame la conseillère Sylvie Fauteux et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Herménégilde appuie la demande d'autorisation à la CPTAQ présentée par Monsieur Michel Gagnon. Cet appui n'enlève en rien à l'obligation pour le propriétaire de se conformer à l'ensemble des réglementations en vigueur, notamment quant à son obligation d'obtenir un permis de la municipalité pour la tenue de son événement.

Cette résolution annule et abroge la résolution numéro 2017-03-06-14 portant sur le même sujet.

Adopté.

**2017-04-03-17 : RÉNOVATION CABANE DES LOISIR**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire rénover la cabane des loisirs.

CONSIDÉRANT QUE les travaux prévus en 2016 n'ont pas eu lieu.

Il est proposé par monsieur le conseiller Robin Cotnoir et résolu à l'unanimité d'autoriser un budget de 15 000\$ pour les rénovations, incluant notamment, mais sans limiter, l'achat de portes et fenêtres, les matériaux nécessaires à l'isolation et au revêtement extérieur, ainsi que les services horaires de constructions Marc-André Ruel pour un maximum équivalent à quatre (4) journées de travail réparti selon les besoins.

Adopté.

**2017-04-03-18: HÉBERGEMENT EN ZONE AGRICOLE – DEMANDE D'ASSOUPPLISSEMENT**

ATTENDU QUE le règlement actuel interdit la présence d'hébergement touristique en zone agricole qui ne soit pas lié à une exploitation agricole et forestière ;

ATTENDU QUE la MRC travaille présentement sur un nouveau plan de marketing visant à bonifier l'offre d'accueil pour les nouveaux arrivants et les touristes ;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Mario St-Pierre et résolu à l'unanimité de demander à la MRC de Coaticook de travailler à l'assouplissement du schéma d'aménagement pour que soit accepté la présence d'hébergement touristique en zone

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
de Saint-Herménégilde**

**M** \_\_\_\_\_  
**S**  
no de résolution  
ou annotation

agricole et d'envoyer cette résolution à la MRC de Coaticook.

Adopté.

**2017-04-03-19 : APPUI CAMPAGNE SAUVONS POSTES CANADA**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Herménégilde a à cœur le maintien des services de Postes Canada pour le bien-être de ses citoyens;

CONSIDÉRANT QUE nous sommes dans l'attente de la décision gouvernementale concernant l'avenir de Postes Canada suite à des consultations publiques;

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario St-Pierre que :

- La municipalité fasse parvenir une lettre à l'Honorable Judy M. Foote, Ministre des Services publics et Approvisionnements Canada, afin d'exprimer notre vision sur les recommandations qui ont été soumises par le comité parlementaire, notamment :
  - Maintenir le moratoire sur la conversion aux boîtes postales communautaires et rétablir la livraison à domicile pour l'ensemble des ménages qui l'ont perdue;
  - Maintenir le moratoire sur la fermeture des bureaux de poste, et regarder comment élargir les heures d'ouverture de ceux-ci;
  - Évaluer comment Postes Canada pourrait offrir plus de services en utilisant son réseau de points de vente au détail;
  - Examiner comment s'y prendre pour faire des bureaux de poste des carrefours communautaires;
  - Examiner la possibilité d'utiliser Postes Canada pour offrir dans les régions rurales des services internet à large bande et de meilleurs services de téléphonie cellulaire;
  - Que Postes Canada élabore un processus de collaboration défini et rigoureux avec les municipalités.
- La municipalité fasse parvenir une lettre au maître de poste de Saint-Herménégilde concernant les possibilités de modifier les heures d'ouverture en après-midi du bureau de poste pour permettre aux citoyens de pouvoir récupérer leur courrier en revenant de travailler.

Adopté.

**2017-04-03-20 : PROCLAMATION AVRIL MOIS DE LA JONQUILLE**

CONSIDÉRANT QUE le cancer est la première cause de mortalité au Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer travaille à sauver plus de vies;

CONSIDÉRANT QUE grâce à des milliers de Québécois, donateurs et bénévoles, la Société canadienne du cancer lutte pour prévenir plus de cancers, permettre aux chercheurs de faire plus de découvertes et aider plus de personnes touchées par la maladie;

CONSIDÉRANT QUE nous pouvons prévenir environ la moitié de tous les cancers en adoptant un mode de vie sain et des politiques qui protègent le public;

CONSIDÉRANT QUE près de la moitié de l'argent investi dans la recherche sur le

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
de Saint-Herménégilde**

**M** \_\_\_\_\_  
**S**  
no de résolution  
ou annotation

cancer par les organismes de bienfaisance provient de la Société canadienne du cancer;

CONSIDÉRANT QUE les personnes touchées par le cancer peuvent se concentrer sur leur guérison et avoir une bonne qualité de vie grâce à l'aide offerte par la Société canadienne du cancer;

CONSIDÉRANT QUE le mois d'avril est le Mois de la jonquille, et qu'il est porteur d'espoir et d'activités qui feront une différence dans la vie des patients atteints de cancer et dans la lutte contre la maladie;

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer encourage les Québécois à poser un geste significatif pendant le Mois de la jonquille pour les personnes touchées par le cancer et à contribuer au combat contre cette maladie;

EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Réal Crête et résolu à l'unanimité :

DE DÉCRÉTER que le mois d'avril est le Mois de la jonquille.

QUE le conseil municipal encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

Adopté.

**2017-04-03-21 : PROCLAMATION DE LA SEMAINE DE LA SANTÉ MENTALE  
2017-2018**

CONSIDÉRANT QUE la Semaine de la santé mentale, qui se déroule du 1er au 7 mai, est le lancement d'une campagne annuelle de promotion de la santé mentale sur le thème « 7 astuces pour se recharger » ;

CONSIDÉRANT QUE les 7 astuces sont de solides outils visant à renforcer et à développer la santé mentale des Québécoises et des Québécois ;

CONSIDÉRANT QUE la Semaine s'adresse à l'ensemble de la population du Québec et à tous les milieux ;

CONSIDÉRANT QUE la Semaine nous permet de découvrir que les municipalités du Québec, tout comme les citoyennes et citoyens, contribuent déjà à la santé mentale positive de la population ;

CONSIDÉRANT QUE les actions favorisant la santé mentale positive relèvent d'une responsabilité à la fois individuelle et collective, et que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société ;

CONSIDÉRANT QU' il est d'intérêt général que toutes les villes et municipalités du Québec soutiennent la Semaine de la santé mentale :

- en invitant leurs citoyennes et leurs citoyens à consulter les outils promotionnels de la campagne «Êtrebiendanssatete.ca»;
- en encourageant les initiatives et activités organisées sur leur territoire;
- en proclamant la Semaine nationale de la santé mentale lors d'un conseil municipal.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
de Saint-Herménégilde

**M**  
**S**  
no de résolution  
ou annotation

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur le conseiller Mario St-Pierre et résolu que la municipalité de Saint-Herménégilde proclame par la présente la semaine du 1er au 7 mai 2017 Semaine de la santé mentale invite tous les citoyens et citoyennes ainsi que toutes les entreprises, organisations et institutions à reconnaître les bénéfiques des « 7 astuces » pour se recharger.

Adopté.

**2016-04-03-22: RADIATION DES COMPTES DE TAXES NON PAYÉS DE L'ANNÉE 2014**

Il est proposé par madame la conseillère Sylvie Fauteux et résolu à l'unanimité;

Que la municipalité de Saint-Herménégilde accepte la radiation des comptes de taxes non payés de l'année 2014 qui n'ont pas été transférés pour la vente pour taxes.

Adopté.

**2017-04-03-23: PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL – DEMANDE DE SUBVENTION – EXERCICE 2017-2018**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a plus de 70 kilomètres de chemins à entretenir dont plus de 20 kilomètres sans aucune subvention gouvernementale;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Saint-Herménégilde possède plusieurs chemins demandant des travaux en 2017 ;

- ✓ Remise en forme avec membrane des chemins Lebel, Rang 4 et Vieux Canaan
- ✓ Creusage de fossés supplémentaires pour améliorer le drainage des chemins
- ✓ Remplacement de certains ponceaux brisés

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario St-Pierre et résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Herménégilde, sollicite un montant de 50 000.00\$ à M. Guy Hardy, député, dans le cadre du « Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal ». Cette aide permettra à la municipalité de réaliser des travaux importants.

Adopté.

**2017-04-03-24: FORMATION ÉLECTIONS MUNICIPALES 2017**

ATTENDU QUE des élections municipales auront lieu le 5 novembre 2017 ;

**CONSIDÉRANT QUE** des formations pour les Présidents d'élection sont offertes au cours des prochains mois par le DGE, et ce gratuitement, les frais de déplacement, de séjour et de repas n'étant toutefois pas couverts ;

Il est proposé par madame la conseillère Sylvie Fauteux d'inscrire la Directrice générale à la formation «Organisation d'une élection municipale» du 10 et 11 mai 2017 à Montréal.

Adopté.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
de Saint-Herménégilde

**M** \_\_\_\_\_  
**S**  
no de résolution  
ou annotation

**2017-04-03-25: CLUB JOYEUX DE SAINT-HERMÉNÉGILDE – AIDE FINANCIÈRE**

CONSIDÉRANT QUE le Club Joyeux de Saint-Herménégilde demande une aide financière de la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE le comité mentionne que la participation à leurs activités est réduite ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Réal Crête et résolu à l'unanimité ;

De remettre une aide financière de 500\$ au Club Joyeux de Saint-Herménégilde.

Adopté.

**2017-04-03-26: USINE D'ÉPURATION**

Aucune nouvelle information.

**2017-04-03-27 : AQUEDUC**

Aucune nouvelle information.

**2017-04-03-28: ÉTATS FINANCIERS MENSUELS**

La secrétaire-trésorière, madame Marie-Soleil Beaulieu, dépose les états financiers mensuels au 31 mars 2017.

**2017-04-03-29: DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER 2016 PRÉPARÉ PAR LA FIRME RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON**

Madame Marie-Soleil Beaulieu, secrétaire-trésorière, dépose le rapport financier 2016 vérifié par la firme Raymond Chabot Grant Thornton.

Ce rapport a été présenté et expliqué par la firme lors de la réunion de travail du conseil le 28 mars dernier.

**2017-04-03-30: RAPPORT DE CORRESPONDANCE**

La secrétaire-trésorière, madame Marie-Soleil Beaulieu, dépose le rapport de correspondance du 7 mars au 3 avril 2017.

**2017-04-03-31: RÉGIE INTERMUNICIPALE DE PROTECTION INCENDIE DE LA RÉGION DE COATICOOK**

Aucune nouvelle information.

**2017-04-03-32: RÉGIE DE GESTION DES DÉCHETS SOLIDES DE LA RÉGION DE COATICOOK**

Monsieur le conseiller, Réal Crête, dépose le rapport financier 2016 de la Régie.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
de Saint-Herménégilde

**M**  
**S**  
no de résolution  
ou annotation

**2017-04-03-33: LOISIRS**

Ligue des Petits Bonshommes : Inscription en cours jusqu'au 11 avril 2017

SAE 2017 : Réception des CV jusqu'au 7 avril pour le poste d'animatrice.

**2017-04-03-34: TROIS VILLAGE**

Aucune nouvelle information.

**2017-04-03-35: FAMILLE ET CULTURE**

MADA:

- Demande de subvention à venir pour des équipements pour la Fête de la famille
- Planificateur familial sera disponible en format plus petit pour être plus pratique. Cette année, il sera disponible au Bureau municipal afin que les familles dont les enfants ne vont pas encore à l'école puissent en avoir une copie
- Journée Ruban mauve : une pièce de théâtre aura lieu au Pavillon des arts, plus d'informations suivront
- Séances d'information sur la médiation citoyenne auront lieu les lundis 3 avril à l'hôtel de ville de Coaticook, et 10 avril, au centre communautaire de Waterville
- Colloque CAMF aura lieu en juin en Gaspésie
- Association des personnes handicapées : la construction de l'immeuble de 20 logements a débutée à Coaticook

TCCC :

- Départ de la présidente, Mme Michèle Lavoie
- Atelier de création littéraire le 17 mai à 13h00 au Centre communautaire de Saint-Herménégilde

Monsieur le conseiller Robin Cotnoir quitte l'assemblée à 21h54.

TCCC : (suite)

- Carte interactive disponible sur le site de Tourisme Coaticook
- Voie des Pionniers : inauguration le 9 juillet des personnages de Stanstead, Ayer's Cliff et Hatley
  - o Inauguration le 19 août du personnage de M. Tillotson à East Hereford, la même journée que l'inauguration de l'Indian Stream et de la journée portes ouvertes de Forêt Hereford et la Tête dans les étoiles
- Rallye photos des cimetières le 11 juin en collaboration avec le Club de photos (l'exposition des photos aura lieu au printemps 2018)
- Projet de marche style «Compostelle» à l'étude
- Entente de développement culturelle triennale qui prévoit 20 000\$/an
- Antennes pour les universités du 3<sup>e</sup> âge qui pourrait voir le jour à Coaticook
- Centre d'Art Rozynsky : les rénovations sont en cours. Il y aura des cours d'art manuel(ex : poterie) et des chambres seront disponibles
- AGA : 25 mai à la salle Wallace de la MRC de Coaticook

**2017-04-03-36: JOURNAL**

Aucune nouvelle information.

**2017-04-03-37: DIVERS**

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
de Saint-Herménégilde**

**M** \_\_\_\_\_  
**S**  
no de résolution  
ou annotation

- Date des prochaines réunions de travail :
  - jeudi le 27 avril 2017 à 19h00
- Prochaine assemblée ordinaire : lundi le 1<sup>er</sup> mai à 19h
- Distribution d'arbres : Samedi le 20 mai de 9h à 12h au garage municipal

**2017-04-03-38: PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question.

**2017-04-03-39: VARIA**

Chandails pour les employés de voirie : des nouveaux chandails seront faits cette année à même le budget prévu

**2017-04-03-40: LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Monsieur le conseiller Mario St-Pierre propose la levée de l'assemblée à 22h58.

\_\_\_\_\_  
Secrétaire-trésorière

\_\_\_\_\_  
Maire

Je, Gérard Duteau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.